

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **3 décembre 2018** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté  
Siège #2 - Bernard Grenier  
Siège #3 - Daniel La Boissière  
Siège #4 - René Turcotte  
Siège #5 - Douglas E. Mccaffery  
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron.  
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2018-12 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**5709**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 5 novembre 2018
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
- 6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
  - 6.2 - Acceptation des dépenses
  - 6.3 - Programmation des travaux TECQ 2014-2018 - Milan (30040)
  - 6.4 - Embauche du contremaître des travaux publics
  - 6.5 - Achat d'une génératrice pour le centre communautaire et le bureau municipal
- 7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
  - 8.1 - Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 1
  - 8.2 - Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 2
- 9 - LOISIRS-TOURISME
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
- 11 - LÉGISLATION
  - 11.1 - Adoption règlement no : 2018-05 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
  - 11.2 - Adoption règlement de taxation 2019 no: 2018-09
- 12 - VARIA
  - 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
  - 12.2 - Calendrier des séances du conseil 2019
  - 12.3 - Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes
- 13 - CORRESPONDANCE
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Therrien et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**2018-12 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**  
**5710**

**2018-12 3.1 - Séance ordinaire du 5 novembre 2018**  
**5711**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Therrien et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

**4 - RAPPORT DES ÉLUS**

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

**5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de novembre 2018.

Construction : 1  
Rénovation : 2  
Captage d'eau : aucun  
Installation septique : aucun  
Lotissement : aucun  
Accès à la voie publique : aucun  
Dérogation mineure : aucun  
Autorisation abattage d'arbres : 2  
Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: aucun  
Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes:  
aucun

Vérification sporadiques des camps de chasse et chalets en regard:

- des services de collecte des ordures ménagères et sélectives des installations septiques: aucun
- des captages d'eau: aucun
- des nuisances: aucun
- autres infractions : aucun

**6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**2018-12 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses**  
**5712**

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

**2018-12  
5713 6.2 - Acceptation des dépenses**

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 1866 au chèque no. 1913 pour un montant total de 116 393.39\$

Salaires: chèque no. 2210 au chèque no. 2231 pour un montant total de 9 388.93\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 541.87\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 3 656.85\$

ADOPTÉE

**2018-12  
5714 6.3 - Programmation des travaux TECQ 2014-2018 - Milan (30040)**

**Programmation de travaux TECQ 2014-2018 - Milan (30040)**

ATTENDU QUE:

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST RÉSOLU QUE:

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

-La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité de produire la programmation de travaux et de la transmettre au Ministère afin de recevoir un versement pour les travaux réalisés.

ADOPTÉE

**2018-12  
5715      6.4 - Embauche du contremaître des travaux publics**

Les entrevues pour le poste ont été effectuées par le comité de sélection qui a été adopté à la séance du conseil du 5 novembre 2018.

Il a été décidé par le comité de sélection de retenir la candidature de Monsieur Michel Bureau pour le poste à temps plein de contremaître des travaux publics.

CONSIDÉRANT l'urgence d'engager rapidement un employé de voirie à cause du climat, IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité de confirmer l'embauche de Monsieur Michel Bureau en date du 15 novembre 2018.

ADOPTÉE

**2018-12  
5716      6.5 - Achat d'une génératrice pour le centre communautaire et le bureau municipal**

Il a été décidé par les membres du conseil municipal de faire l'achat d'une génératrice avec la compagnie Groupe GE pour le centre communautaire et le bureau municipal afin d'être conforme à notre plan de sécurité civile au montant de 21 695.00\$ plus taxes. La municipalité doit avoir un endroit fonctionnel lorsqu'il y a une panne d'électricité. L'acompte sera au montant de 6 000.00\$ et sera payé en 2018 par les surplus accumulés. La balance sera payée en 2019.

IL EST PROPOSÉ par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité de faire l'achat de la génératrice avec la compagnie Le Groupe Ge au montant de 21 695.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**

**7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie**

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois de novembre 2018.

**8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

**2018-12  
5717      8.1 - Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 1**

**Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 1**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Milan souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Milan atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité:

Que la municipalité de Milan présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;

Que la municipalité de Milan autorise Madame Sylvia Roy, Directrice générale, secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

**2018-12  
5718**      **8.2 - Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 2**

#### **Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 2**

*ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;*

**ATTENDU QUE** la municipalité de Milan souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Milan atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Daniel La Boissière et résolu à l'unanimité:

Que la municipalité de Milan présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$ ;

Que la municipalité de Milan atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de énumérées en annexe pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité de Milan autorise Madame Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

#### **9 - LOISIRS-TOURISME**

#### **10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

## 11 - LÉGISLATION

### 2018-12 5719 11.1 - Adoption règlement no : 2018-05 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no: 2018-05 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, tel qu'il apparaît au livre des règlements de la municipalité de Milan.

ADOPTÉE

### 2018-12 5720 11.2 - Adoption règlement de taxation 2019 no: 2018-09

IL EST PROPOSÉ par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement de taxation no : 2018-09 intitulé RÈGLEMENT DE TAXATION 2019, tel qu'il apparaît au livre des règlements de la Municipalité de Milan.

ADOPTÉE

## 12 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

### 2018-12 5721 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 14 janvier 2019 à 19h30.

### 2018-12 5722 12.2 - Calendrier des séances du conseil 2019

CONSIDÉRANT QUE *l'article 148 du Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des 12 prochaines séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances débuteront à 19h30:

- Lundi 14 janvier 2019, car de retour de vacance le 7 janvier 2019
- Lundi 4 février 2019
- Lundi 4 mars 2019
- Lundi 1er avril 2019
- Lundi 6 mai 2019
- Lundi 3 juin 2019
- Mardi 2 juillet 2019, car congé fête du Canada le lundi 1er juillet 2019
- Lundi 12 août 2019, car de retour de vacances le 5 août 2019
- Mardi 3 septembre 2019, car congé fête du Travail le lundi 2 septembre 2019
- Lundi 7 octobre 2019
- Lundi 4 novembre 2019
- Lundi 2 décembre 2019

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

### 2018-12 5723 12.3 - Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes

IL EST PROPOSÉ par Bianka Côté et résolu à l'unanimité que le bureau municipal soit fermé pendant la période des fêtes, du 21 décembre 2018 au 4 janvier 2019. L'ouverture du bureau municipal se fera le lundi 7 janvier 2019.

ADOPTÉE

### 13 - CORRESPONDANCE

- La Constellation du Granit pour l'insertion de livres neufs pour les paniers de Noël des familles ciblées par la Banque alimentaire du Granit.
- 12e édition de la Semaine de l'intergénération.

### 2018-12 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS 5724

### 2018-12 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE 5725

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20h25.

ADOPTÉE

---

Jacques Bergeron, maire  
trésorière

---

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

---

Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

---

Jacques Bergeron, maire